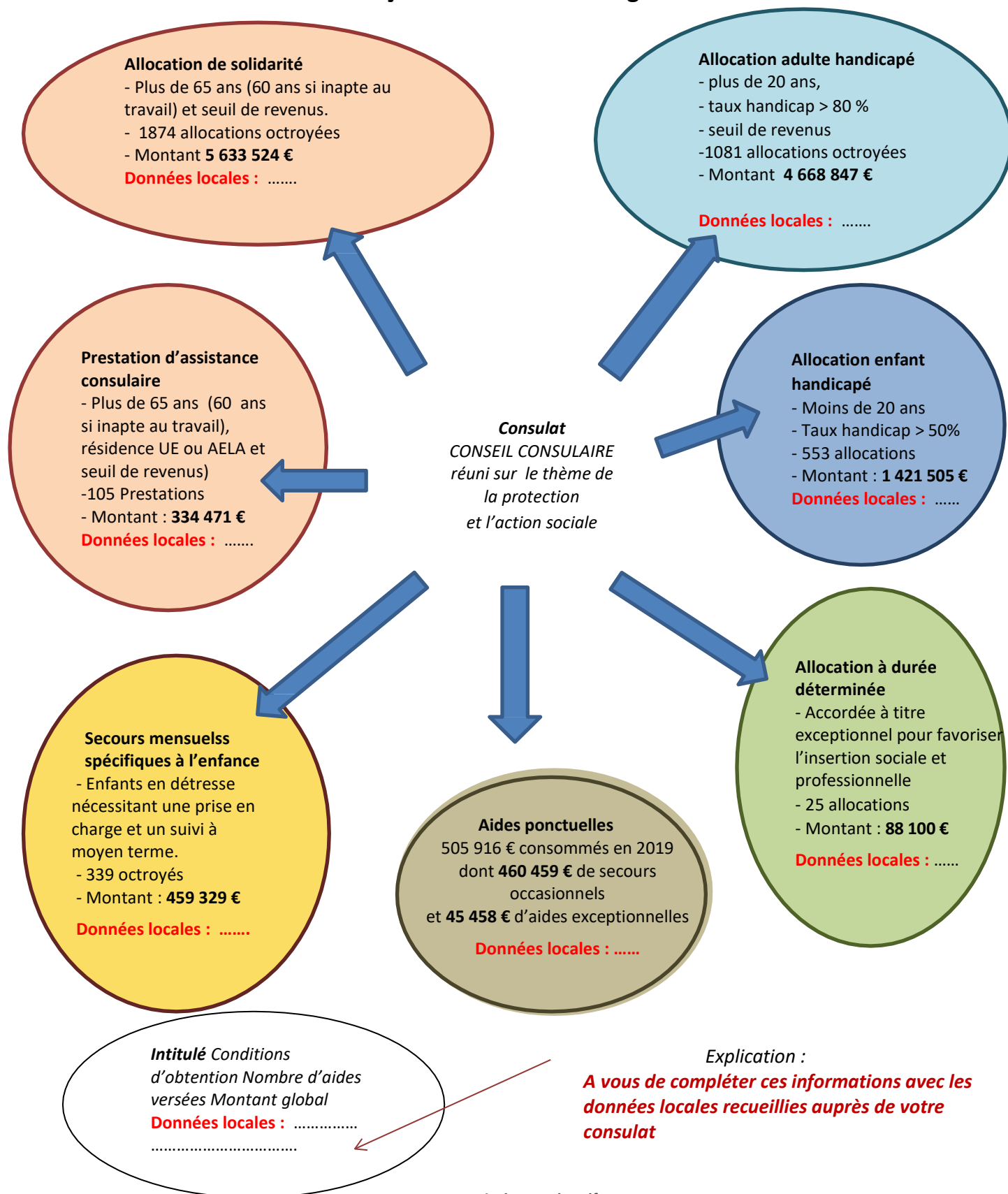


## En quoi consiste l'aide sociale apportée par les consulats aux Français vivant à l'étranger ?

**Données 2019**

### 1. Allocations versées aux Français résidents à l'étranger



## En quoi consiste l'aide sociale apportée par les consulats aux Français vivant à l'étranger ?

### 2. Autres modes d'intervention en faveur des Français de l'étranger :

#### Subventions aux Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)

Dans le cadre du programme 151 le département soutient les activités d'un certain nombre de ces associations partenaires privilégiées de l'état dans son action en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger.

Ces OLES jouent un rôle précieux et complémentaire à celui de nos consulats en répondant à des situations qui ne peuvent trouver de solutions dans le cadre réglementaire de l'aide sociale pouvant être accordée par les postes.

En 2019, **78 OLES** ont reçu des subventions d'un montant global de **412 810 euros**.

Les crédits STAFE 2020 (**1 920 000 euros**) ont été affectés aux OLES pour l'aide à nos compatriotes impactés par les conséquences économiques liées à la crise sanitaire.

#### Centres médicaux sociaux :

Il reste dans le monde 11 centres médicaux sociaux installés dans les pays où l'offre de soins est déficiente. Les subventions du département accordés à ces centres médicaux leur permettent de se doter de petits matériels, de médicaments, de certains équipements médicaux lourds. Au titre de l'année 2019 **186 573 euros** ont été délégués hors personnel.

Pour permettre aux CMS d'effectuer un soutien médical renforcé à nos compatriotes pendant l'épidémie Covid le département les a dotés d'une partie des **1 920 000 euros** de la subvention STAFE 2020.

#### Hospitalisations, rapatriements sanitaires et pour indigence :

Dans des cas très exceptionnels où le pronostic vital d'un compatriote est engagé à court terme, que l'intéressé nécessite une hospitalisation en urgence dans des infrastructures médicales à hauteur, le MEAE peut être amené à prendre en charge certains frais d'hospitalisation.

Ces financements obéissent tout comme les rapatriements sanitaires à une logique d'avance de frais sur engagement de remboursement.

Le MEAE pour 2019 a pris en charge 2 hospitalisations pour un montant de **5799 €**.

**457 425 euros** ont été consommés en 2019 pour le rapatriement de 190 compatriotes :

- 56 pour raisons médicales,
- 113 sur critères d'indigence, 72 accueillis par France Horizon, 38 par leur famille et 3 par une autre association,
- 3 mineurs isolés confiés à leurs parents ou aux services d'aide sociale à l'enfance,
- 12 bacheliers français boursiers de l'AEFE en vue de continuer leurs études supérieures,
- 6 personnes dans le cadre de tentatives de mariages forcés.

France Horizon est le partenaire incontournable pour tous ces rapatriements, c'est un collectif qui occupe une place importante dans l'approche de toutes les personnes dans des situations de précarité et de vulnérabilité à travers des dispositifs multiples dédiés aux familles, personnes seules, réfugiés, exilés, sdf, personnes âgées, etc.



## En quoi consiste l'aide sociale apportée par les consulats aux Français vivant à l'étranger ?

Dans les premiers mois de la crise sanitaire Covid, **20 millions d'euros** ont été mobilisés et maintenus pour permettre l'évacuation sanitaire de nos compatriotes non pris en charge par leur assurance. Dans les pays les plus en difficultés cette dotation a permis aux Français de l'Etranger de bénéficier d'une application de suivi médical, de la mise à disposition de générateurs d'oxygène, de matériel médical, etc.

### Contribution au financement de la prise en charge partielle de la troisième catégorie de la CFE :

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a instauré une aide à l'accès à la caisse des français de l'étranger (C.F.E.) : la 3<sup>e</sup> catégorie dite « aidée », qui a pour objet de permettre à nos compatriotes expatriés les plus modestes de bénéficier de la protection sociale de la C.F.E., tout en s'acquittant d'une cotisation minorée. Les formulaires d'aides sont à retirer auprès des consulats. En 2019 la subvention du MEAE à la C.F.E s'élève à **368 600 euros**.

### Le Soutien au Tissue associatif des Français de l'Etranger

Suite à la décision du parlement de mettre fin au dispositif de la « réserve parlementaire », le STAFE (Soutien au Tissue Associatif des Français de l'Etranger) a été créé en 2018. Ce dispositif permet d'accompagner le tissu associatif des Français de l'Etranger qui bénéficiait auparavant de cette réserve. Ce fond de soutien (**2 000 000 d'euros**) vise à appuyer les projets d'associations locales de français de l'étranger, qu'ils soient de nature éducative, caritative, culturelle, socio- économique dans la mesure où ils contribuent au rayonnement de la France, en complément des programmes existants d'aides aux français gérés par nos ambassades.

La totalité des subventions du STAFE 2020 (**1 920 000 euros**) a été reversée pour le soutien économique et social à nos compatriotes affectés par la crise sanitaire.